



ACCUEIL

NEWSLETTERS

Ouvertures n° 25
Ouvertures n° 24
Ouvertures n° 23

> Archives

THEMES

Alternative
Bon à savoir
Citoyens
Culture
Economie
Emotion
Ethique/Déontologie
Gestion douce/Écologie
Médias et responsabilité
Philo
Politique
Religions/Spiritualité
Santé
Sciences/Techniques
Société/Social
Sud - Nord/Sud
Tendances



> Partenaires

2/03/2012 > Santé

Controverse Lyme 1

Commentaires (1) | Droit de réponse

Borréliose de Lyme, la maladie qui divise le monde médical

par Pryska Ducoeurjoly

Bernard Christophe, diplômé d'Etat en pharmacie, préparateur du Tic Tox, un traitement contre les borrélioses (maladie de Lyme, attribuée aux tiques), dénonce le comportement de l'Afssaps qui vient d'interdire son produit. Selon lui, la pathologie est sous-évaluée en France, avec « seulement 10 000 cas reconnus, contre un million en Allemagne » ! Mais derrière cette affaire se cache une querelle scientifique internationale entre experts de haut niveau.



Le Tic Tox est retiré de la vente.

Passionné par une famille de bactéries très particulières, les **borréliés**, Bernard Christophe est devenu un spécialiste de la maladie de Lyme, une pathologie encore mal connue qui donne bien du fil à retordre aux médecins car elle est difficile à déceler tant les symptômes peuvent être variés. Il y a quinze ans, diplômé en pharmacie (spécialité biologie), il a mis au point un remède naturel, qu'il a baptisé Tic Tox, d'abord pour tuer les tiques puis les éventuelles borrélioses transmises lors de la morsure.

Mais il est aujourd'hui dans le collimateur de l'Afssaps (agence du médicament) : sur **décision de « police sanitaire »**, son remède vient d'être interdit le 2 janvier dernier. Son laboratoire, Nutrivital à Mundolsheim, qui commercialise ce produit à base d'huile essentielle de sauge officinale, est lui aussi contraint à la fermeture par dépôt de bilan.

« Ils ont retiré le Tic Tox ! »

Dans le monde des malades de Lyme, l'info s'est répandue comme une traînée de poudre : « Ils ont retiré le Tic Tox ! » Le petit Réseau sur la borréliose de Lyme en France ⁽¹⁾ ne cache pas son inquiétude et son indignation, dans un récent **article paru sur son site**. Ce retrait est « un vrai séisme à la mesure de l'importance que revêt pour la communauté des "chroniques", ces rejetés de la médecine qui n'ont pas d'autres choix de traitement, ce complexe d'huiles essentielles dont on ne compte plus les effets bénéfiques ».

En cas d'échec du traitement officiel (à savoir une antibiothérapie de quatre semaines maximum, pas toujours efficace et potentiellement agressive pour l'organisme), les malades de la borréliose pouvaient se tourner vers ce remède, par ailleurs conseillé par certains médecins phytothérapeutes.

« C'est un véritable scandale aux multiples facettes qui soulève les questions du rôle et de la compétence des autorités sanitaires, du coût des homologations, des priorités de santé publique, de la médecine dite "alternative". Des centaines de personnes, voire des milliers, en France mais pas seulement, sont désorientées. Comment cette affaire est-elle possible ? »

Forte concentration de thuyone

« Qui a de la sauge dans son jardin, n'a pas besoin de médecin », dit le dicton.

Cette plante, aux propriétés bactéricides connues, est interdite en France à la commercialisation sous la forme d'huile essentielle (une forme concentrée obtenue par distillation et qu'on ne trouve donc pas naturellement dans la nature), du fait de la forte concentration de thuyone, un principe actif qui peut provoquer des convulsions à haute dose (neurotoxique et abortive). La commercialisation de la sauge officinale sous la forme d'huile essentielle pure a donc été réglementée en France. En Allemagne et Autriche, elle est en vente libre avec une recommandation de prise journalière maximale de 0,3 ml, c'est-à-dire la dose qui figure dans un flacon de 15 ml de Tic Tox (pour un mois).

Aux doses indiquées par le protocole du Tic Tox, les malades ne courraient aucun risque, assure Bernard Christophe (voir **son site**). « Dans la dose journalière maximum de 15 gouttes il y a 3,75 mg et maximum 4,5 mg de thuyone. Or l'Afssaps écrit que la dose acceptable établie à partir des données bibliographiques disponibles est de 4,8 mg par jour ! Au bon dosage, les effets neurologiques des malades de Lyme s'estompent avec le Tic Tox ».

Demande d'autorisation de mise sur le marché



Maladie de Lyme : les tiques ne seraient pas les seuls coupables. Photo Ghisda, licence CC.

Derniers articles

4/03/2012 | Musique/Justice
Immigration clandestine : des stars congolaises dans la tourmente judiciaire

2/03/2012 | Controverse Lyme 1
Borréliose de Lyme, la maladie qui divise le monde médical

2/03/2012 | Controverse Lyme 2
Bernard Christophe : « La maladie de Lyme est sous-évaluée en France »

2/03/2012 | Controverse Lyme 3
Pr Christian Perronne : « L'interdiction du Tic Tox intervient dans un contexte polémique »

29/02/2012 | Qualité de l'information
Les Indignés du Paf : « Nous allons surveiller de près les médias avant les élections »

27/02/2012 | Additifs alimentaires
Corinne Gouget : « Aspartame, glutamate : la nouvelle génération est en danger »

23/02/2012 | Portrait en si bémol
Manu Dibango : une icône du jazz et du saxophone toujours en verve

22/02/2012 | Déontologie 2
Conseil de l'ordre des médecins : « Tout article doit indiquer les liens d'intérêt du praticien »

» Plus d'articles

Recherche rapide



Dernières réactions

4/03/2012 par sei@voila.fr
.. homme nomade insignifiant ..
Manu .. www.woodensax.com .. one is for you ..!!

3/03/2012 par stéphane médecine pour tous
Cette affaire est un scandale, on favorise outrageusement la médecine officielle par rapport &...

2/03/2012 par KADZOU9000
Extremement important !
Oui , article éminemment important , car cette technique permet a l'agriculteur d'écon...

2/03/2012 par mibémol
Une maladie ancienne
La revue Nature rapporte un fait extraordinaire, à savoir la présence de la...

28/02/2012 par WINTER
Enfin.
Et voilà, un bel article, scientifique, véridique et apolitique. Merci! Je fais suiv...



NieDesrochers Les femmes qui gagnent plus que leurs chums: en 1976, elles étaient 11%. 19% dans les années 1980. Aujourd'hui, elles sont 31% (Macleans)
4 hours ago · reply · retweet · favorite



L'« erreur » de Bernard Christophe est d'avoir introduit l'huile essentielle de sauge officinale dans sa préparation, mais c'est aussi d'avoir redécouvert ses vertus pour une maladie émergente puis adapté une posologie par le biais d'un protocole pour les malades. Or, toute allégation thérapeutique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de mise sur le marché. Bien que naturelle, l'huile essentielle de sauge, en tant que produit toxique, ne pouvait échapper à cette règle en France.

Le problème, c'est que le traitement officiel ne parvient pas toujours à vaincre la maladie de Lyme, surtout dans sa phase chronique tardive. Une forme qui serait bien plus répandue qu'on ne le croit. « C'est un véritable problème de santé publique », assure Bernard Christophe (*voir notre interview*). Chez certaines personnes, la forme chronique est quasiment impossible à diagnostiquer, les tests sérologiques pratiqués en France ne permettant pas de déceler la présence des différentes espèces de borrelies européennes en cause et leurs formes enkystées dans les cellules. Le Réseau sur la borrelie de Lyme en France (RBLF), branché sur la recherche scientifique allemande, a ainsi été créé l'an dernier pour porter la voix de ces malades qui présentent une forme non reconnue de la maladie de Lyme. Le RBLF se fait notamment le relais d'une [pétition internationale pour la reconnaissance de la forme chronique](#). « Cette bactérie borrelia divise le monde médical », explique à *Ouvertures* le RBLF.

Nouveau coup dur pour les malades, la suspension du laboratoire Schaller

Outre la récente interdiction du Tic Tox, un autre sujet d'inquiétude agite le réseau sur la borrelie de Lyme. Par arrêté préfectoral, l'autorisation de fonctionnement du laboratoire Schaller, installé à Strasbourg, vient d'être suspendue pour non respect de la réglementation sur diverses normes mais aussi pour le motif suivant : « Diagnostic de la maladie de Lyme par biologie moléculaire non validé, non conforme aux recommandations officielles en vigueur ».

« Pour Viviane Schaller, les 12 motifs invoqués par l'ARS pour fermer son laboratoire (non respect des normes d'hygiène, entre autres) sont des prétextes. Cette décision n'a été rendue publique à travers un communiqué de l'Agence Régionale de Santé qu'une semaine après la fermeture du laboratoire, à la suite d'une levée de boucliers des patients. "Il y a des personnes qui veulent ma fermeture", affirme Mme Schaller », aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

La sérologie pratiquée par ce laboratoire est couramment pratiquée en Allemagne, elle est plus récente que celle proposée en France (par le laboratoire BioMérieux notamment). « Aux USA, 95 % des souches sont des Borrelia Burgdorferi entraînant des symptômes essentiellement articulaires et cardiovasculaires. En Europe, les souches sont beaucoup plus diversifiées en conséquence de quoi la maladie est beaucoup plus complexe, pouvant imiter toute une série de pathologies, et rendant le diagnostic clinique difficile à établir par manque de spécificité des symptômes, déclare à *Ouvertures*, Viviane Schaller. Ceci explique pourquoi le diagnostic de laboratoire, par la mise en évidence des anticorps spécifiques, devient indispensable, à condition d'utiliser des tests fiables, ce qui est loin d'être le cas en France. La maladie n'étant pas détectée, elle évolue vers la chronicité et l'aggravation des signes cliniques ».

« La suspension du laboratoire de Viviane Schaller est un événement grave pour les malades et leurs médecins. La communauté avertie et lucide des malades de borrelie se demande s'il s'agit d'une action concertée pour détruire les preuves de la réalité de la maladie, évacuer purement et simplement la question de la chronicité et instaurer un définitif déni », [dénonce le RBLF](#). Parallèlement, des médecins généralistes font aussi état de fortes pressions de la part de la Sécurité sociale et du Conseil de l'ordre pour ne plus envoyer d'analyse au laboratoire Schaller et pour ne plus prescrire le Tic Tox à leurs patients...

Querelle scientifique entre experts mondiaux

La maladie de Lyme commence à peine à se faire connaître et le contexte est déjà à la polémique. Ce n'est probablement qu'un début... L'affaire Tic Tox et Schaller n'est que la partie émergée d'une querelle entre experts internationaux sur la maladie de Lyme. Début janvier, au moment où l'Afssaps interdisait le Tic Tox, une bombe explosait aux Etats-Unis. Un pavé de 192 pages lancé dans la mare de l'IDSA (International Diseases Society of America), société de référence en matière de Lyme, écrit par le fondateur même de l'institution, le Pr B Waisbren ! Dans cet essai intitulé « [Traitement de la maladie chronique de Lyme, 51 études de cas](#) », il présente les possibilités de traitement sur le long terme tout en fustigeant les positions dogmatiques de l'institution dont il se détache. Aveuglement, déni, refus de se remettre en question ? [Waisbren](#) tente de comprendre pourquoi l'IDSA s'accroche *comme une tique* à la théorie de la non-chronicité de la maladie de Lyme. Un point de vue que seul l'ILADS, [International Lyme and Associated Diseases Society](#), conteste en mettant en lumière co-infections et chronicité. Pour les deux sociétés ennemies, ce revirement d'un membre va raviver le débat à l'échelle internationale. Mais pas forcément dans l'intérêt immédiat des patients...

Note :

1. [RBLF-cimt](#), Réseau sur la Borréliose de Lyme en France, ses Co-infections et les Maladies vectorielles à Tiques

> *L'Afssaps est souvent sollicitée par des associations de victimes de médicaments (Médiateur, adjuvants vaccinaux, etc). Plutôt que de supprimer précipitamment une autorisation de mise sur le marché qu'elle a accordé un peu vite, l'Afssaps met en place des « veilles pharmacologiques », au grand dam des associations de victimes ou des lanceurs d'alerte. On constate bien souvent que l'agence met des années à réévaluer le rapport bénéfices risques des produits incriminés pour des effets secondaires graves, ce qui aboutit à des scandales sanitaires. La gestion du risque est visiblement très différente dans le cas des substances naturelles. Alors que des effets secondaires mineurs sont connus et maîtrisés depuis des centaines d'années, les autorisations de mise sur le marché sont coûteuses et difficiles à obtenir. L'interdiction d'un remède naturel comme le Tic Tox peut se produire en l'absence totale de plainte de malades et en présence de résultats positifs sur le terrain... De là à parler de favoritisme pour les produits de Big Pharma...*

Mais ce que souligne aussi cette affaire du Tic Tox, c'est l'impossibilité en France de pratiquer une médecine « non officielle » ou d'avant-garde. Les médecins qui sortent de la ligne sont bien souvent accusés à tort de charlatanisme, même lorsque les remèdes qu'ils prescrivent n'entraînent pas d'effets secondaires graves, et même si leurs remèdes sont autorisés ailleurs en Europe. Les praticiens (médecins, phytothérapeutes, laborantins alternatifs, etc) subissent alors les foudres des instances sanitaires ou du conseil de l'ordre, qui font office de « garants de l'ordre établi », au détriment d'éventuelles avancées scientifiques expérimentées sur le terrain et validées par la pratique sur des patients en échec médical.

> Pour en savoir plus sur la maladie de Lyme et les travaux de Bernard Christophe, voici une [conférence résumée en onze pages](#).

> Lire également le [plaidoyer de Sylvie Simon en faveur de Bernard Christophe sur l'affaire Tic Tox](#)

> [Autres articles du dossier](#) :

- Bernard Christophe : « La maladie de Lyme est sous-évaluée en France ».

- Professeur Christian Perronne : « L'interdiction du Tic Tox intervient dans un contexte polémique ».

Poster un commentaire : [Envoyer un droit de réponse](#) (en savoir plus)

Permalink: http://www.ouvertures.net/portail/l_id.asp?doc_

 SHARE

2/03/2012 > [Santé](#) > Controverse Lyme 3

Pr Christian Perronne : « L'interdiction du Tic Tox intervient dans un contexte polémique »

2/03/2012 > [Santé](#) > Controverse Lyme 1

Borréliose de Lyme, la maladie qui divise le monde médical

2/03/2012 > [Santé](#) > Controverse Lyme 2

Bernard Christophe : « La maladie de Lyme est sous-évaluée en France »

Commentaires

médecine pour tous

3/03/2012 par stéphane

Cette affaire est un scandale,on favorise outrageusement la médecine officielle par rapport à lamédecine traditionnelle .

tout ceci n'est qu'une affaire de profits et de lobbying et met en danger le principe de la Sécurité Sociale et le droit pour les patients à disposer de remèdes alternatifs.

Pour ma part,asthmatique et victime d'encombrements des bronches à répétition,je suis venu à bout de mes problèmes en me faisant des infusions de thym avec du miel(deux antiseptiques à large spectre naturels)alors que divers traitements pharmaceutiques avaient partiellement échoué.

On peut parfois se soigner pour quelques euros par mois mais certains hommes d'affaires ne veulent pas en entendre parler

Ouvertures, le temps du citoyen

Contactez la rédaction: info@ouvertures.net

Directeur de la publication :
Pierre Moorkens
Avenue de Tervueren, 81
1040 Bruxelles
contact@fondation-m.org

Administration :
APIC, 161 av. de Choisy
75013 Paris
apic@ouvertures.net

Rédaction :
Jean-Luc Martin-Lagardette
jlml@ouvertures.net
www.jlml.fr

Editeur :
APIC
161 av. de Choisy
75013 Paris
Tel: 06 28 27 67 41

Hébergeur :
2B.COM sprl
Route du Moulin de Dison 81
4845 Jalhay - Belgique
Tel: 00 32 2 381 24 58
www.2bcom.net

N° de CPPAP : 0715 Y 90472

L'ensemble du contenu de ce site web est mis à disposition sous [licence CC BY-NC-ND 2.0](#) (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification)